

INFORMATIONS RENTREE 2020/2021

REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES

Dans la continuité des annonces du Premier Ministre et de celles de la Ministre des Sports concernant les activités physiques et sportives en fin de semaine dernière et au regard des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la FFRandonnée propose à l'ensemble de son réseau de comités, clubs, dirigeants, baliseurs, pratiquants des activités de marche et randonnée, licenciés ou non ... **des règles et des recommandations de reprise de leurs activités de manière raisonnée et responsable.** Nous restons attentifs à tout changement.

LA GESTION FEDERALE

Le système de gestion de la vie fédérale sera fermé entre le **jeudi 27 août et le mardi 1 septembre 2020.**

Attention : Nous alertons les responsables et correspondants tourisme qu'ils ne pourront inscrire leurs voyages et leurs participants entre ces deux dates. Merci de faire le nécessaire **avant le jeudi 27 août.**
L'ouverture de la saison 2020/2021 au **jeudi 3 septembre.**

ASSURANCES LICENCE

Le montant de l'assurance des licences est identique à celui de la saison actuelle. Les forfaits « accueil et manifestation exceptionnelle » sont toujours **sans surcoût** pour toutes les structures bénéficiant du contrat fédéral.

Notre assureur nous propose des garanties complémentaires : les comités et les clubs peuvent souscrire en plus une assurance **dommages aux biens.** Les licenciés, les baliseurs, les dirigeants et les animateurs de comités peuvent, quant à eux, souscrire à d'autres assurances complémentaires. (voir **Guide Assurances** transmis en Juin)

SEJOURS VOYAGES

Concernant les séjours et voyages organisés dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme fédérale, **les montants des options d'assurance restent identiques** à celles actuellement en vigueur pour les séjours 2020 et 2021. (Voir **Guide Assurances** transmis en juin).

AIDE AUX FINANCEMENTS

Pour rappel le **PSD** est un dispositif national permettant la création d'offres fédérales sur les territoires par le financement d'actions favorisant la création de clubs et la diversification des pratiques au sein des clubs adhérents mono-activité.

TARIF LICENCES

Ce tarif tient compte de l'augmentation de la licence Fédérale de 1 € votée en 2017 pour 4 ans et de la part départementale)
Ci-joint le tarif des licences.